

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2020

Excusés : J.P. Mailles (pouvoir à B. Belony), X. Francisco.

Secrétaire de séance : J.M. Pouillon

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la 6^{ème} classe : Le montant des honoraires du maître d'œuvre est réajusté suite à la modification du montant estimatif des travaux d'où un avenant de 2390 € HT portant la maîtrise d'œuvre à 6550 € HT (Unanimité)

Etude géotechnique – choix d'un bureau d'études : Dans le cadre de la suppression des seuils de l'Agny, imposé par l'Etat, une étude géotechnique a été décidée afin de savoir si la suppression du seuil du pont du Bas-Vermelle met en cause la stabilité du pont et les mesures à prendre dans ce cas. Trois bureaux d'études ont rendu une proposition. EGR : 18 415€ HT ; Technosol : 28 340€ HT ; Technosol variante : 21 500€ HT, Fondasol : 22 515€ HT. Après avoir pris connaissance de l'avis du cabinet EGIS, concernant les trois offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre variante de Technosol pour un montant de 21 500€ HT.

Eglise de Vermelle – toiture : Le dernier Conseil Municipal a délibéré pour demander deux subventions, une à l'Etat, au titre de la DSIL, dans le cadre du plan de relance et une au Département, dans le cadre de l'entretien des bâtiments labellisés au patrimoine en Isère. La technicienne du Patrimoine, Mme Aude Jonquières, est venue sur place, et au vu des problèmes qu'elle a constaté sur le bâtiment : toiture du clocher, fissure sur la chapelle sud, couverture des contreforts du clocher, pierres du perron disjointes etc, elle demande que la commune confie une mission d'expertise à un architecte du patrimoine, afin d'établir un programme de réhabilitations portant sur plusieurs années. Elle établira un rapport de sa visite et donnera les coordonnées d'un architecte du patrimoine. Décision unanime de maintenir la demande de subvention au titre de la DSIL, et si la subvention est obtenue, de négocier son transfert sur l'étude architecturale.

Contrat de traitement de l'ambrosie : Jusqu'en 2020, la commune a pris en charge un broyage supplémentaire des accotements des voiries communales, confié à une entreprise privée. La CAPI a négocié avec la société EVINRUDE, une mission plus complète comportant : la visite de toute la commune et le diagnostic des interventions à prévoir, sur les sites communaux, sur les sites communautaires et sur les sites privés. La mission comporte un broyage avec aspiration des accotements des voiries communales et un ensemencement avec des espèces qui coloniseront ces bordures. Décision d'accepter le contrat d'Evinrude pour un montant annuel de 2 050€ HT.

Arrêté du préfet du 25 septembre 2020 concernant les mesures « covid » : L'ensemble du département est en zone d'alerte.

A compter du samedi 26 septembre 2020 à 00h00 :

- Les rassemblements organisés dans les établissements recevant du public de type PA, X, L et CTS ainsi que sur l'espace public sont limités à 1000 personnes (hors équipe organisatrice, exposants et dispositifs de secours.)
- Dans le cadre des événements cités à l'alinéa précédent, les débits de boissons temporaires et les buffets sont interdits. Seule la restauration collective servie à table est autorisée dans le respect des mesures barrières, d'une limite de 10 personnes par table et d'un mètre minimum entre les tables.

A compter du lundi 28 septembre 2020 à 00h00 :

- Les événements suivants : réunions amicales ou familiales (mariages, communion, anniversaires...) soirées étudiantes, tombolas, événements associatifs et lotos organisés dans un établissement recevant du public, notamment les salles des fêtes et salles polyvalentes (ERP de type L), sont limités à 30 personnes. Le respect des mesures barrières,

dont le port du masque et de la distanciation sociale d'un mètre minimum entre les personnes est obligatoire.

Mise en place du Conseil Municipal Enfants : Les interventions ont été faites dans les écoles. Les élections sont prévues le 15 octobre à l'école du village et de Boussieu.

Liste des commissions CAPI :

Commission	Titulaire	Suppléant
Mobilités	Jean-Marc Pouillon	Caroline Sondaz
Développement éco – compétitivité territoriale	Gani Bagci	Dylan Rahis
Renouvellement urbain et habitat	Michel Rival	Gilles Gentaz
Politique de la ville		
Stratégie territoriale d'aménagement	Gilles Gentaz	Maria Vuong
Stratégie de gestion des déchets	Jean Marc Pouillon	Bernard Belony
Cycle de l'eau	Michel Rival	Isabelle Groussol
Voiries, espaces publics et éclairage	Janine Gallin-Martel	Paul Bonnaire
Stratégie numérique et usages	Laurent Glad	Jean-Paul Rukundo
Bâtiments communautaires Innovation constructive	Maria Vuong	Isabelle Groussol
Stratégie financière, juridique, patrimoniale	Marie-Pierre Mermet	Michel Rival
Politique sportive et évènementiels	Laurent Glad	Carole Souak
Rayonnement culturel enseignement artistique	Graziella Bertola-Boudinaud	Isabelle Groussol
Agriculture et territoire	Paul Bonnaire	Gani Bagci
Petite enfance	Chantal Jacobs	Janine Gallin-Martel
Gestion des risques	Laurent Glad	Marie-Pierre Mermet
Protection des espaces naturels	Chantal Jacobs	Nathalie Paccini
Air, climat et énergie	Jean-Paul Rukundo	Gilles Gentaz
Mutualisation	Nathalie Paccini	Graziella Bertola-Boudinaud

Déclarations préalables :

Commune de Nivolas-Vermelle : parcelle AD 595, réfection de la toiture de l'église de Vermelle.

Association Sol y d'air : parcelle C 68, en zone N au PLU, pour installation d'un abri de jardin métallique chemin de Courbarant.

Christophe Teurio, Elodie Venditti : parcelle AB 428, en zone Ub au PLU, Bleu Bc et rouge RC pour division de parcelle d'un terrain à Boussieu.

Dorian Vittoz : parcelle AB 188, en zone Ub au PLU, Bleu Bc au PPR, pour construction d'un mur d'1,80m en bordure de voirie. Refus, le PLU limite à 1,50m.

Permis de construire :

SCI Castel Olivier : parcelle AB 295, en zone Ua au PLU, Bleu Bg1, Rouge RC, RG , RV) au PPR, pour transformation d'un local commercial en habitation, 80, rue de l'Arbre Sec.

Gaëtan Gippet : parcelle AE 791, en zone Ub au PLU, pour construction d'une maison individuelle, RD 1085.

BL Venture : parcelles AB 138, 139 en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg au PPR, pour création de 4 logements plus 1 existant, 369, venue de Ruffieu.

SCI Elberr : parcelle AB 943, en zone Ub au PLU, pour transfert d'un permis concernant la construction d'une maison individuelle, Allée Rose Valland.

SCI Elberr : parcelle AB 942, en zone Ub au PLU, pour transfert d'un permis concernant la construction d'une maison individuelle, Allée Rose Valland.

Autorisations de travaux :

Pizza Terra : 2248 RD 1085, pour aménagement intérieur en vue d'installer quelques tables.

Les Fermetures Visa : 87, Avenue de Ruffieu, pour pose d'une enseigne.